

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 7 juin 2018, Maison de Paroisse, 20h15

Monsieur Philippe TAUXE, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, Madame et Monsieur les représentants de la presse ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette deuxième séance du Conseil communal de l'année 2018 qu'il ouvre en demandant à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs Marco ANTUNES DIAS, Violeta ARSIC STANOJEVIC, Eric BARROUD, Nicolas BAUME, Corinne BLANCHARD, Marie-France BRIDE, Pascal BRUGGER, Joao CARDOSO, Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Jean-Blaise CLAPASSON, Julien CLAPASSON, Joao DA COSTA ALVES, Patrick DE SEPIBUS, Dejan DOLENAC, Brock FIEDLER, Jean-Luc FRIEDRICH, Joan GALLMEIER, Claude GAULIS, Blaise HEFTI, Jean-Christophe ISENSCHMIED, Ian MAC DONALD, Serge MOREL, Frédéric MOREROD, John MORIER, Vincent MOTTIER, Mikael OSCARSSON (2^{ème} appel), Christoph OTT, Fabian PAVILLARD, René PAVILLARD, Serge PFISTER HAZENBERG, Sonia RAUSIS, Emilien SCHWIZGEBEL, Philippe TAUXE, Maria VALENTIN AEBERSOLD, Yvan ZBINDEN

Excusés : Mesdames et Messieurs Bertrand CHAUVY, David CORREIA, Théophile CUCHE, Jean HOHL, Sébastien LIETTA, Julia LÖFSTEDT, Kimberly OPPENHEIM et Françoise SCHÜLER

Absents : Madame et Monsieur Eric PELLAUD et Eve WIDMER

Le premier appel fait constater la présence de 34 conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MARS 2018

Le procès-verbal de la séance du 15 mars 2018 a été adressé à chaque conseillère et conseiller. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la Secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et sera suivi tel que proposé.

3. ASSERMENTATION(S)

Aucune.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

DÉCÈS

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de 4 personnes habitant dans notre Commune. Il s'agit de Madame et Messieurs

Albino VIECELI
Conseiller communal de 1988 à 1989
Robert PERNET
Joel DEHARBE
Jacqueline DIND

L'Assemblée est priée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire des disparus.

NAISSANCES

C'est avec plaisir qu'il souhaite la bienvenue à 2 nouveau-nés. Il s'agit de :

Julie CUCHE
Fille de notre Conseiller Théophile CUCHE
Thomas BORCHI

Félicitations aux heureux parents et meilleurs vœux de santé et de bonheur aux nouveaux-nés.

REPRÉSENTATIONS

Depuis la dernière séance, Monsieur le Président a participé le 29 mai dernier à l'Assemblée Générale de l'Association touristique Aigle-Leysin-Col des Mosses. Il profite de l'occasion pour souligner les efforts importants déployés pour mettre en avant notre magnifique région.

Messieurs Serge PFISTER et Claude GAULIS, (1^{er} et 2^{ème} Vice-président) ont représenté les Autorités communales lors de la remise des diplômes de la Leysin American School, respectivement les 31 mai et 1^{er} juin derniers. Un grand merci pour leur implication et leur disponibilité.

REUNION DES CHEFS DE GROUPE

Le 22 mars dernier, les Chefs de groupe ainsi que vos Président et Secrétaire se sont réunis afin d'échanger en toute transparence dans une ambiance conviviale. Suite à l'intervention de Monsieur Julien CLAPASSON lors du dernier Conseil au sujet du fonctionnement des commissions, il a été convenu de rédiger une charte qui reprendrait de manière condensée les bonnes pratiques. En principe, le nécessaire devrait être réalisé d'ici à la prochaine séance du Conseil.

TROMBINOSCOPE

Il est dorénavant accessible sur le site internet de la Commune. Monsieur le Président remercie Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC, initiateur du projet ainsi que toutes les personnes qui ont oeuvré à la mise sur pied de ce dernier.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 03/2018 : MODIFICATION DU PLAN DE LA MODIFICATION DU PLAN PARTIEL D'AFFECTATION DU DOMAINE TOURISTIQUE DE LEYSIN DU 7 JUILLET 2004

Monsieur René PAVILLARD, Rapporteur remplaçant de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

En ce qui concerne le projet de convention avec Pro Natura Vaud, Monsieur Vincent MOTTIER estime la démarche entreprise par la Municipalité de négocier un accord global qui permet de sécuriser les projets actuels et futurs très cohérente envers les défenseurs de la nature. Cela permet d'établir un rapport de confiance et de respect mutuel qui aboutit en partenariat et le fait de céder à des compensations ne lui pose aucun problème. Cependant le résultat à ce stade, lui paraît peu équilibré. Habituellement, les négociations visent le win-win. Or, ces dernières lui semblent peu équilibrées pour la Commune et qu'il s'agit plutôt d'un rapport de force. En effet, malgré le fait que les pourparlers semblent avoir évolué dernièrement, il relève les points suivants :

1. Les mesures compensatoires des articles 7 et 9 de la convention concernant la réserve forestière des Charbonnières (1'193'000 m²) et les forêts d'importance biologique supérieure situées en-dessous du village (1'393'492 m²) représentent plus de 2,5 millions de mètres carrés. A ce chiffre, il faut ajouter également les zones de tranquillité de la faune sauvage ainsi que la prolongation de la convention pour la zone protégée de la région Aï-Famelon. Toutes ces mesures sont mises en relation avec la surface des pistes de ski enneigée, qui ne représente qu'environ 140'000 m².
2. Les conventions à durée illimitée, lui semblent complètement surfaites.

Malgré ses remarques, il soutient ce préavis et demande à la Municipalité de redoubler d'effort dans les négociations afin d'aboutir à un résultat final plus équilibré.

Monsieur Julien CLAPASSON abonde également dans ce sens et dépose un amendement demandant de rajouter un point 4 aux conclusions du préavis soit, que le projet de convention avec Pro Natura Vaud soit validé par le Conseil communal.

En effet, les termes « durée illimitée » le dérangent et il lui semble judicieux de se pencher sur la question. Il suggère en cas d'acceptation de cet amendement, que la commission qui a étudié ce préavis, traite également de cette convention.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT apprécie le fait que le Conseil soit d'accord avec le principe d'établir une convention avec Pro Natura qui règle les développements futurs dans les zones agricoles et touristiques, ce qui est tout à fait novateur et de ce fait difficile à élaborer. Lorsque la Municipalité a déposé ce préavis, la convention n'était qu'une ébauche qui nécessite encore d'être affinée.

En ce qui concerne la forêt des Charbonnières, le projet a déjà évolué. En effet, le service des forêts du Canton de Vaud a émis quelques remarques, car une partie de celle-ci est considérée comme forêt protectrice. Celles se trouvant au-dessous de Leysin protègent également la route cantonale et le chemin de fer. Le débat est donc encore en cours.

Il relève que 2,5 millions de mètres carrés représentent environ 250 hectares, ce qui est relativement peu.

En revanche, il ne s'agit aucunement d'un rapport de force entre la Commune et les organes de protection de la nature, car cette convention règle :

1. La modification du plan de la modification du plan partiel d'affectation du domaine touristique de la Commune de Leysin
2. La construction des infrastructures freestyle pour les JOJ 2020
3. Le Plan partiel d'affectation intercommunal
4. La mise à l'enquête publique de l'enneigement mécanique
5. La construction du nouveau télésiège de Solepraz
6. La construction du nouveau télésiège de Choulet
7. La construction de l'Air Bag sur la décharge terreuse

Par ailleurs, la Commune de Leysin et Pro Natura Vaud ne sont pas les seules concernées puisque différents services cantonaux et d'autres ONG sont également incluses dans les négociations.

Il constate également que nos hôtes apprécient en premier lieu le paysage avant la qualité de l'accueil ou les infrastructures mises à disposition et il est important de le préserver.

Il assure que la commission ad hoc qui a travaillé sur ce préavis sera consultée et espère que cette convention sera présentée aux membres du Conseil pour la séance du mois d'octobre prochain.

Monsieur Vincent MOTTIER remercie Monsieur le Syndic pour sa leçon de mathématique et se permet de préciser que si l'on divise en hectare les mètres concédés et si l'on fait de même pour les surfaces enneigées, le rapport reste le même.

Il est satisfait des explications apportées et pense qu'il n'est pas nécessaire de déposer un amendement et qu'il faut faire confiance à notre Municipalité pour négocier au mieux cette convention.

Monsieur Eric BARROUD demande s'il peut y avoir des conséquences, en cas d'acceptation de l'amendement, au niveau du planning des constructions des infrastructures.

Monsieur le Syndic assure qu'il n'y aura aucune conséquence sur les délais et que les travaux à Chaux-de-Mont seront réalisés cet été. En revanche, si les négociations ne devaient pas aboutir, cela compromettrait tous les projets de développement futurs.

Madame Joan GALLMEIER tient à faire remarquer qu'il ne s'agit pas uniquement de ratios de mètres carrés mais également de qualité de terrain. Il s'agit de prendre en compte différents facteurs, notamment à quoi sont dévolus ces surfaces, soit création d'une réserve pour les animaux ou pour les espèces à protéger, protection des chemins de fer ou si elles servent uniquement à faire du ski. A son sens, cela n'a pas la même valeur. C'est comme comparer un terrain agricole et un terrain constructible. On ne peut pas simplement chiffrer les mètres carrés.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président attire l'attention sur le fait que le vote sur l'amendement laisse toujours entière la liberté de voter sur le préavis. Il relit le point 4 qui sera ajouté aux conclusions du préavis, si accepté, soit :

- De faire valider par le Conseil communal la convention avec Pro Natura Vaud

Cet amendement est soumis au vote et accepté à la majorité.

Il donne lecture des conclusions du préavis amendé qui sont :

1. De préavis favorablement le projet de modification du plan de la modification du plan partiel d'affectation du domaine touristique de Leysin du 7 juillet 2004, dont le détail figure dans la décision finale de l'étude d'impact sur l'environnement, dès lors qu'il est conforme à la législation sur l'aménagement du territoire et sur la protection de l'environnement, ainsi qu'au Plan directeur cantonal (PDCn) et aux autres instruments d'aménagement du territoire. Par ailleurs, il est coordonné avec le projet de construction des équipements ayant été soumis à l'enquête publique du 24 mars au 22 avril 2018 et n'ayant soulevé aucune opposition,
2. De valider le principe de convention entre la Commune de Leysin et Pro Natura Vaud concernant la coordination pour la mise sur pied de mesures compensatoires avec les associations de protection de la nature,
3. De recommander au Conseil communal d'adopter le projet de décision finale statuant sur la modification du plan partiel d'affectation (PPA),
4. De faire valider par le Conseil communal la convention avec Pro Natura Vaud.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ÉTUDIER LE PRÉAVIS 04/2018 : CAUTIONNEMENT COMMUNAL DU PRÊT LADE/LPR DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DE CHAUX-DE-MONT (JOJ 2020)

Monsieur Serge PFISTER HAZENBERG, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder la caution de la Commune de Leysin pour les dépenses d'investissement à savoir CHF 450'000.-- pour les prêts sans intérêt,
2. de cautionner de manière dégressive ces emprunts sur toute la durée, soit 20 ans,
3. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en relation avec l'opération proposée.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

7. NOMINATIONS

Aucune.

8. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur Jean-Marc UDRIOT :

Séances du Conseil communal – Salle du Nord

Dès le mois d'octobre 2018, il est proposé que les séances du Conseil communal se tiennent à la Salle du Nord. En effet, des investissements ont été faits pour le mobilier,

notamment pour des chaises avec tablettes écrites rabattables plus simples à ranger et autres écran et beamer.

9. INTERPELLATIONS

Aucune.

10. POSTULATS

Aucun.

11. MOTIONS

Aucune.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Monsieur Jean-Christophe ISENSCHMIED :

Places de jeux

Quelques suggestions d'amélioration sont évoquées, soit :

Village :

- Le revêtement de sol en caoutchouc rouge se dégrade, des éléments se détachent et sont susceptibles d'être avalés par les enfants.
- Installation d'un filet de protection autour du terrain de basket afin d'éviter que les ballons se retrouvent sur la route et que les enfants courent pour les récupérer sans faire attention au trafic et pour protéger les usagers qui se trouvent de l'autre côté sur la place de jeux.

Au-dessus de la Maison de Paroisse :

- Installation d'une balançoire pour les petits, semblable à celle du Village

Les Esserts :

- création d'une place de jeux en Esserts

Monsieur Serge PFISTER, en tant que papa et socialiste, soutient entièrement ces propositions et rajoute que la tyrolienne qui se trouve au-dessus de la Maison de Paroisse mériterait une réfection pour des raisons sécuritaires.

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC s'enquiert au sujet du fleurissement du chalet de l'Entraide, plus généralement sur sa décoration, son entretien futur et ce qu'il est prévu de faire avec ce beau bâtiment.

Monsieur Richard CALDERINI souligne qu'en ce qui concerne la place de jeux du Village, des contrôles seront effectués, la garantie étant toutefois échue. Les matériaux semblent encore viables mais il va contacter un spécialiste afin de contrôler s'ils sont toujours aux normes.

En ce qui concerne la pose de filets autour du terrain de basket, il va également s'enquérir au niveau des normes.

Une réfection de la tyrolienne sise au-dessus de la Maison de Paroisse sera effectuée.

En ce qui concerne l'installation d'une balançoire pour les petits, il rappelle que le Conseil communal, dans le courant de l'année 2007, avait souhaité garder la place de

jeux du village pour les tous petits de 0 à 12 ans avec pose de barrière et d'un écriteau afin d'éviter les conflits, harcèlements et autres et celle des hauts pour les 12-16 ans. Il s'agit de prendre garde à ne pas recréer à nouveau la même problématique, toutefois il va étudier toutes les solutions.

La création d'une place de jeux en Esserts nécessite tout d'abord de trouver un terrain. Il reste ouvert à cette proposition et va étudier cette opportunité.

Monsieur Jan SANDEN souligne que le Chalet de l'Entraide est un bâtiment qui tient à cœur la Municipalité. Les hôtes de la Fondation Claire Magnin ont déjà pris leurs quartiers dans le nouveau bâtiment. Le Chalet de l'Entraide n'a pas encore été remis à la Commune. Dès que cela sera fait, les services communaux s'occuperont de l'entretien du bâtiment et de ses extérieurs. En ce qui concerne son affectation future, différents dossiers sont en cours et nous vous tiendrons informés de l'évolution de ces derniers.

Monsieur Christoph OTT rappelle qu'une interpellation avait été déposée pour la sécurité sur les hauts du village pour les écoliers plus âgés selon les mesures qui ont été prises au collège Le Suchet et souhaite savoir ce qui a été entrepris.

Monsieur Daniel NIKLES communique que des mesures de vitesse et des comptages ont été effectués aux abords du collège Le Suchet ainsi que sur les Hauts de Leysin. Actuellement, tous les moyens susceptibles d'augmenter la sécurité sont étudiés, tels que marquages au sol, pose de panneaux, etc.

Monsieur Philippe TAUXE rappelle que la prochaine séance du Conseil aura lieu le 28 juin prochain. Il relève que plusieurs commissions ont été formées pour étudier les préavis et remercie ces dernières de s'organiser et prendre leur disposition pour rendre les rapports dans les délais impartis.

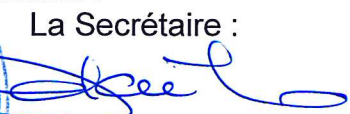
Il demande à Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder au contre-appel qui fait constater la présence de 35 personnes.

Il vous remercie de votre attention ainsi que la Municipalité pour sa présence, et remercie chacun de bien vouloir motiver les absents de ce soir à venir au prochain Conseil avec pour la dernière fois, votre Président aux commandes. L'assemblée est close et la séance levée à 21h00.

Leysin, le 7 juin 2018

Pour le Conseil communal :

Le Président :  Philippe TAUXE

La Secrétaire :  Corinne DELACRETAZ

